

Saint-Lô Agglo

Schéma de développement économique et d'urbanisme commercial

Programme d'actions





UNE ÉCONOMIE FORTEMENT DÉPENDANTE DES DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES

L'attractivité résidentielle retrouvée (conjonction des facteurs de desserrement de la métropole, proximité de Bayeux et de la côte) crée un effet d'entraînement sur l'économie locale. Pour autant, cette économie locale malgré la présence d'acteurs historiques fait émerger des points de faiblesse avec en particulier l'absence de filières qui ne permettent pas d'infléchir la décroissance de l'emploi salarié.

Côté commerce avec une croissance des surfaces commerciales majeures ces dernières années, le territoire s'est doté d'un équipement commercial qui tend vers le suréquipement. Les enjeux pour demain résideront davantage vers l'intégration de nouvelles formes de commerce.

Comment dynamiser l'attractivité résidentielle pour faire face à une baisse des actifs du territoire qui freine le développement des entreprises ?

Comment connecter le territoire aux espaces métropolitains (Caen) pour stimuler l'arrivée de nouvelles entreprises et nouveaux actifs ?

Comment ré-enchanter nos parcs d'activités et améliorer les services aux entreprises pour stimuler l'envie d'investir ?

Comment faire de nos centres-villes et centres-bourgs les moteurs d'une attractivité territoriale retrouvée ?

Comment anticiper les emplois de demain pour prendre le relais de la sphère administrative ?



SIX OBJECTIFS POUR ACTIVER DES RELAIS DE CROISSANCE TERRITORIAUX

Le diagnostic et l'analyse prospective ont fait émerger des envies, des potentiels, des ambitions territoriales qui peuvent se résumer autour de 5 objectifs stratégiques qui constituent le fil rouge de la stratégie. Des objectifs qui doivent interagir avec les autres domaines de compétence de l'agglomération (habitat, tourisme, mobilité...) pour transcender le seul silo économique et bâtir un projet de territoire qui intègre le volet économique.

**Accroître
l'attractivité du
territoire et adapter
la désirabilité
résidentielle
(mobilité, habitat)**
afin d'attirer jeunes
actifs et compenser le
vieillessement de
population

**Poursuivre les
efforts d'animation
de l'écosystème
économique**
territoriale pour
développer
l'innovation et la
création de valeur

**Faciliter les
démarches autour
de l'emploi** et
améliorer la fluidité
du lien
entreprise/territoire/a
ctifs

**Stimuler
l'émergence de
nouvelles filières en
relais des filières
traditionnelles en
prenant appui** un
meilleur arrimage
métropolitain

**Engager les
commerces dans les
grandes
transformations de
consommation** pour
favoriser l'attractivité
des centralités

**Définir une stratégie
foncière cohérente**
permettant de
concilier sobriété et
accueil de nouvelles
implantations



CONCENTRER LES EFFORTS ET LES MOYENS AUTOUR DE 6 THEMATIQUES D'ACTION

À partir d'un étroit travail de co-construction avec les équipes de l'agglomération, la commission économique et les élus réunis en séminaire, le Schéma de Développement Economique et d'Urbanisme Commercial construit pour la période 2021 – 2027 s'organise autour de six piliers stratégiques. 6 piliers en réponse aux objectifs stratégiques

Axe 1 :
Attractivité résidentielle

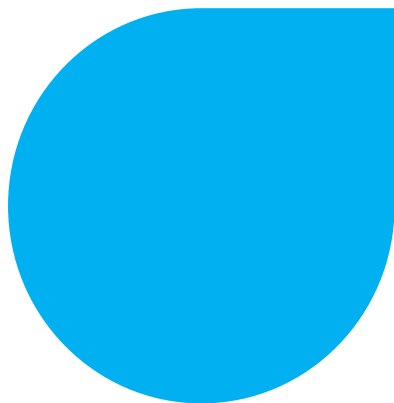
Axe 2 :
Les mobilités sur et autour du territoire

Axe 3 :
L'appui au recrutement et le service aux entreprises

Axe 4 :
L'économie de demain

Axe 5 :
Le commerce de demain

Axe 6 :
Le foncier économique de demain



AXE 1

Attractivité
Résidentielle



Axe 1 : Attractivité résidentielle



PROBLÉMATIQUE :

Le territoire connaît une baisse notable des actifs liée à la fois à une stagnation de population et à une augmentation du nombre de seniors. C'est cet effet ciseau qui génère une partie des fortes tensions en recrutement des entreprises.

QUESTION CENTRALE :

Quels leviers activer pour donner envie de vivre sur le territoire pour des actifs et en particulier des jeunes actifs (alternants, jeunes professionnels...)?

UN TERRITOIRE PLUS ATTRACTIF POUR LES JEUNES ACTIFS

Diversifier l'offre en habitat sur les premières étapes des parcours résidentiels

- Identifier les possibilités de différenciation de l'offre par une meilleure connaissance de l'existant et des besoins des actifs
- Rénover les logements en centralité pour les adapter aux besoins et envie des jeunes actifs
- Développer une offre d'accueil spécifique à destination des actifs arrivant sur le territoire
- Proposer des logements courte durée adaptés aux demandes des actifs

Renforcement de la désirabilité des centres-villes et centres-bourgs

- Développer des lieux de convivialité dans les centres-villes
- Renforcer la convivialité des espaces loisirs et jeunesse



Axe 1 : Attractivité résidentielle /

Diversifier l'offre en habitat

ACTION 1.1.1 : BATIR UN REFERENTIEL SPÉCIFIQUE SUR LES BESOINS ET ENVIE EN LOGEMENTS DES NOUVEAUX ACTIFS



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Enquête sur les besoins de logement

Réalisation d'une enquête qualitative sur les besoins de logements pour les jeunes actifs et développer une connaissance plus fine des besoins et de l'offre à la fois sur le territoire de l'agglomération et sur les territoires voisins.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Identifier les possibilités de différenciation de l'offre pour l'adapter aux attentes des jeunes actifs notamment



Priorité

Forte
2022

Moyenne
2023-2025

Faible
à partir
2026



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<p>Étude à réaliser sur les besoins et envies des nouveaux actifs et des entreprises du territoire en matière de logement. Le but de cette étude est de développer des actions concrètes ou faire évoluer des actions existantes pour permettre le développement d'une offre de logements pour les actifs s'installant sur le territoire.</p> <p>Le dimensionnement de l'étude sera à préciser ultérieurement et pourra comprendre : une enquête auprès de toutes les entreprises, des entretiens avec les principales entreprises et partenaires du territoire (action logement, professionnels de l'immobilier, les bailleurs, organismes de formation, entreprises...).</p> <p>Des liens devront être créés avec l'observatoire de l'habitat et du foncier en cours de création.</p>
Complexité	Faible
Indicateurs d'évaluation	Réalisation de l'enquête
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none">/ Direction de l'urbanisme, de l'habitat et de l'action foncière Saint-Lô Agglo,/ Action Logement, Manche Habitat,/ Professionnels de l'immobilier,/ Organisme de Formation,/ Réseaux d'entreprises



Axe 1 : Attractivité résidentielle /

Diversifier l'offre en habitat

ACTION 1.1.2 : INTÉGRER A LA POLITIQUE DE L'HABITAT DE SAINT-LÔ AGGLO (PLH) UN VOLET SUR LE LOGEMENT DES ACTIFS



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Les dispositifs d'aides de type Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) se focalisent principalement sur la rénovation énergétique des bâtiments. Il s'agit ici d'y associer également d'autres facteurs d'attractivité prisés notamment par les jeunes actifs : numérique, espaces partagés, etc.)



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Identifier les possibilités de différenciation de l'offre pour l'adapter aux attentes des jeunes actifs notamment



Priorité

Forte 2022

Moyenne 2023-2025

Faible à partir 2026



MODALITES OPERATIONNELLES



Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> / Adapter les outils existants du PLH (aides incitatives, lutte contre la vacance, amélioration de l'habitat, production de logements sociaux/communaux, renouvellement urbain) pour y intégrer une dimension sur le logement des actifs / Par exemple : mieux valoriser les projets qui répondent aux besoins des actifs, renforcer le partenariat avec Action Logement et les entreprises, développer une "prime à l'installation" de nouveaux actifs sur le territoire, etc.
Complexité	Moyenne
Indicateurs d'évaluation	Évolution des propositions de logements dans les centralités
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Direction du développement économique / Service d'appui aux communes Saint-Lô Agglo / Opérateurs des dispositifs d'amélioration de l'habitat / Action logement



ACTION 1.1.3 : S'APPUYER SUR LES ENTREPRISES POUR CRÉER UNE NOUVELLE OFFRE DE LOGEMENTS A DESTINATION DES ACTIFS



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Travailler un partenariat avec les entreprises pour développer les capacités d'accueil de jeunes actifs, notamment dans le cadre de réhabilitation de friches.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Rénover les logements en centralité pour les adapter aux besoins des jeunes actifs



Priorité

Forte
2022

Moyenne
2023-2025

Faible
à partir
2026



MODALITES OPERATIONNELLES



Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> / Phase 1 : Identifier les besoins des entreprises en termes d'accompagnement au logement de leur salarié et sensibiliser les employeurs aux dispositifs d'amélioration de l'habitat et d'accès au logement existants / Phase 2 : Créer une structure de portage public-privée ou privée pour capable de porter des opérations de création de logements privés en renouvellement urbain ou densification (sous réserve de la pertinence).
Complexité	Forte
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'entreprises partenaires Création de la structure de portage
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Mobilisation des entreprises du territoire / Etablissement Public Foncier de Normandie / Banque des territoires / Direction du développement économique de Saint-Lô Agglo



ACTION 1.1.4 : STIMULER L'INNOVATION DANS L'HABITAT



MODALITES OPERATIONNELLES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Lancer des appels à projets pour la réalisation d'opérations de création de logements de qualité et innovants, adaptés aux besoins et envies des actifs



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Renouveler l'offre en habitat pour renforcer l'attractivité du territoire auprès des jeunes actifs en particulier, en particulier dans les sites stratégiques identifiés dans le cadre de l'étude de stratégie foncière (2022)



Priorité

Forte 2022

Moyenne 2023-2025

Faible à partir 2026

Modalités	
Modalités	<p>Lancer des appels à projets ciblés pour soutenir la création de logements adaptés aux besoins des actifs et contribuant à la singularité et l'attractivité du territoire</p> <p><i>Exemples d'appels à projets possibles (à préciser en fonction des résultats de l'action 1.1) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des logements à forte qualité architecturale ; • Développer des logements éco-exemplaires en accession à la propriété ; • Produire des logements locatifs temporaires pour l'accueil d'actifs extérieurs au territoire ; • Créer de nouveaux espaces collectifs des logements de centre-ville (stockage vélos, espaces ou services partagés, espaces de convivialité, etc.) ; • Créer des logements "connectés" ; • Etc.
Complexité	Faible
Indicateurs d'évaluation	Nombre de projets engagés
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Ingénierie interne (pilotage, partenariat) / Ecoles d'architectures / Etablissement Public Foncier de Normandie / Autres partenaires (selon les thématiques concernées)



Axe 1 : Attractivité résidentielle /

Renforcer la désirabilité des centres-villes et centres-bourgs

ACTION 1.2.1 : AMÉNAGER DES ESPACES PUBLICS DE CONVIVIALITÉ AVEC LES COMMUNES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Groupe de travail avec des communes pilotes pour l'aménagement des espaces publics de convivialité avec des villes



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Développer des lieux de convivialité dans les centres-villes pour renforcer la désirabilité résidentielle du territoire



Priorité

Forte 2022

Moyenne 2023-2025

Faible à partir 2026



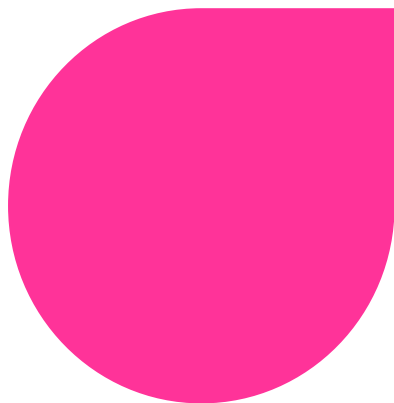
MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<p>Volet 1 : Mobilisation d'un groupe de travail</p> <p>Volet 2 : Visites de centres-bourgs et centres-villes rénovés</p> <p>Volet 3 : Appel d'offre pour retenir une Assistance à Maîtrise d'ouvrage aménagement de centralités permettant de mutualiser les études/programmation entre les communes</p> <p>Volet 4 : Mise en œuvre d'opérations d'urbanisme éphémère (couverture de rue, aménagement de place, espaces ludiques pour enfants en mutualisant les investissements entre les communes)</p>
Complexité	Faible
Indicateurs d'évaluation	Implication des communes
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Direction du développement économique / Direction de la promotion du territoire / Communes (notamment Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville) / Collectifs d'Artistes locales / Etudiants en urbanisme / Associations de commerçants et sportives



Images de référence





AXE 2

Les Mobilités sur et
autour du territoire



Axe 2 : Les mobilités sur et autour du territoire

PROBLÉMATIQUE :

L'attraction de jeunes actifs dépend aussi de la possibilité de proposer une offre de mobilité nouvelle permettant de connecter les lieux d'habitat aux zones d'activités (avec une alternative à la voiture), de connecter Saint-Lô à Caen en train, d'intégrer le fait que les actifs de demain seront certainement moins motorisés qu'hier.

QUESTION CENTRALE :

Quelles propositions pour adapter les mobilités d'actifs sur le territoire et depuis/vers les pôles extérieurs ?

UN TERRITOIRE MIEUX CONNECTE ET DES MOBILITES ALTERNATIVES A L'AUTOMOBILE FACILITEES

La mobilité des actifs

- Connaître les besoins des nouveaux actifs
- Proposer des offres alternatives et à la voiture individuelle
- Optimiser l'offre de transport collectif pour les trajets résidence – entreprise

Les connexions vers les métropoles voisines

- Adapter les horaires et les cadences des trajets avec Caen et Rennes
- Adapter les services mobilités aux nouveaux usages



ACTION 2.1.1 : CRÉER UNE PLATEFORME DE COURT COVOITURAGE



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Création d'une plateforme sous forme d'application téléchargeable sur smartphone et animation pour créer un réseau de contributeurs, auto-partageurs.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Proposer des offres alternatives aux transports collectifs et à la voiture individuelle



Priorité



MODALITES OPERATIONNELLES



Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> / Analyse des habitudes de déplacements / Définition du cahier des charges, plan d'actions / Choix du prestataire, de la solution technique et paramétrage du système / Communication intensive auprès des actifs pour recruter des utilisateurs / Support et animation de la communauté pour augmenter la fréquence du covoiturage (organisations de challenges...)
Complexité	Médiane
Indicateurs d'évaluation	Nombre de connexions
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Direction du développement économique / Mobilisation des entreprises du territoire / Saint-Lô Agglo



Images de référence



Application de covoiturage référencée à la CATP (centrale d'achat transports publics)





ACTION 2.1.2 : TROUVER UN SYSTEME D'AUTOPARTAGE



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Réflexion concernant la mise en place d'un réseau de véhicules à partager à l'échelle du territoire pouvant être loués simplement depuis les hubs (gare de Saint Lo et Lison par exemple). Il s'agit de répondre à une demande croissante de la génération moins propriétaire d'un véhicule.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Proposer des offres alternatives à la voiture individuelle



Priorité



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> / Réalisation d'une enquête (en ligne) sur la mobilité des actifs en collaboration avec les entreprises du territoire pour la diffusion d'une enquête auprès des salariés sur leurs habitudes de déplacement / Définition d'un cahier des charges : type de véhicules, type de trajet en boucle (restitution dans la même station, en trace directe (restitution possible à une autre station) , prise en compte de l'intermodalité) / Sélection du prestataire / Communication sur le dispositif
Complexité	Forte
Indicateurs d'évaluation	Réalisation de l'étude de faisabilité Mise en place du service
Partenaires / acteurs concernés	Entreprises du territoire pour la réalisation de l'enquête Prestataire (Citiz...)





ACTION 2.1.3 : FACILITER L'ACCÈS POUR TOUS LES MODES AUX ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Prendre en compte le covoiturage et les modes de déplacements doux dans l'aménagement des zones d'activités



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Proposer des offres alternatives à la voiture individuelle



Priorité

Forte
2022

Moyenne
2023-2025

Faible
à partir
2026



MODALITES OPERATIONNELLES

PDU

Modalités	
Modalités	Créer des zones de stationnement dédiées au covoiturage et équiper en borne de recharge électrique, Optimiser la desserte des zone d 'activité par les réseaux de bus, Sécuriser les cheminements doux au sein des zones d'activités (accès aux entreprises) , Prioriser les aménagements du schéma directeur cyclable vers les zones d'activités.
Complexité	Médiane
Indicateurs d'évaluation	Investissements réalisés
Partenaires / acteurs concernés	Département Saint-Lô Agglo Communes



ACTION 2.1.4 : ADAPTATER LES HORAIRES ET LIGNES DE BUS/CAR



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Adapter les horaires et les dessertes des lignes de bus et de car depuis les deux gares et l'aire de covoiturage de Guilberville en cohérence avec les horaires de train ou car TER.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Optimiser l'offre de transport collectif pour les trajets résidence - entreprise



Priorité

Forte 2022

Moyenne 2023-2025

Faible à partir 2026



MODALITES OPERATIONNELLES

PDU

Modalités	
Modalités	/ Négociation avec les opérateurs de transport pour faire évoluer la desserte
Complexité	Forte
Indicateurs d'évaluation	Evolution de la desserte
Partenaires / acteurs concernés	/ Direction du développement économique / Région Normandie / Délégué du réseau SLAM bus / SNCF / Railcoop



ACTION 2.2.1 : OPTIMISER LA LIAISON TER SAINT-LÔ - CAEN ET CAR TER CAEN-RENNES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Alors que les trajets domicile travail s'intensifient en direction des métropoles, la connexion en train de/vers Caen notamment est relativement insuffisante pour de nombreux actifs résidents sur le territoire.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Adapter les horaires et les cadences des trajets avec les métropoles de Caen et Rennes pour renforcer l'attractivité résidentielle du territoire



Priorité

Forte
2022

Moyenne
2023-2025

Faible
à partir
2026



MODALITES OPERATIONNELLES



Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> / Négocier avec la Région Normandie pour faire évoluer le cadencement TER pour obtenir notamment des horaires supplémentaires le matin (arrivée vers 8h30) et le soir (départ à 17h30 et 18h30) / Réflexion sur l'optimisation de la liaison du car avec arrêt à Guilberville et de la correspondance NOMAD vers Saint-Lô
Complexité	Médiane
Indicateurs d'évaluation	Evolution de la desserte
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Saint-Lô Agglo / Région Normandie / SNCF





ACTION 2.2.2 : MODERNISER LES OUTILS D'INFORMATION ET DE RÉSERVATION



MODALITES OPERATIONNELLES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Développer des outils d'information et de réservation moderne sur la mobilité du territoire et pour aller à Caen



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Adapter les services aux nouveaux usages



Priorité

Forte 2022

Moyenne 2023-2025

Faible à partir 2026

Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> / Négocier avec la Région et la SNCF pour faire évoluer le système d'information et de réservation en intégrant notamment une meilleure prise en compte de l'intermodalité afin d'optimiser / faciliter les échanges entre les modes (lien avec karos, le transport à la demande, tarification intégrée avec les cars, etc.) / Intégration au MaaS régional (Mobility as a Service) / Tarification régionale multi-réseaux de Normandie Connexités
Complexité	Médiane
Indicateurs d'évaluation	Evolution du système de réservation
Partenaires / acteurs concernés	Région Syndicat Atoumod SNCF SLAM



ACTION 2.2.3 : RENFORCER LE RÔLE DES GARES COMME DE PORTE D'ENTRÉE DU TERRITOIRE



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Améliorer l'accueil des usagers aux portes d'entrée du territoire que sont les gares de Saint-Lô et Lison et l'aire de covoiturage de Guilberville



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Adapter les services aux nouveaux usages



Priorité

Forte
2022

Moyenne
2023-2025

Faible
à partir
2026



MODALITES OPERATIONNELLES

PDU

Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> / Repenser les portes d'entrée du territoire comme vitrine du territoire : / utiliser les principes et les outils de médiation (cartographie, films, supports), / améliorer les espaces d'attente, / créer des zones de coworking, / être un lieu d'attractivité et de promotion du territoire.
Complexité	Médiane
Indicateurs d'évaluation	Investissements réalisés
Partenaires / acteurs concernés	Direction des Bâtiments Saint-Lô Agglo Direction du développement économique Direction Attractivité et promotion du territoire Région SNCF Gares et Connexions SLAM



AXE 3

L'appui au
recrutement et le
service aux
entreprises



Axe 3 : L'appui au recrutement et le service aux entreprises

PROBLÉMATIQUE :

Les entreprises ont fait remonter des besoins importants d'appui au recrutement pour faire face à leur croissance. Au-delà des questions résidentielles (axe 1), l'enjeu pour le territoire réside aussi dans la proposition de nouveaux services, sur ce volet, aux entreprises

QUESTION CENTRALE :

Quelles solutions collectives et territoriales pour aider les entreprises à recruter ?

UN TERRITOIRE PLUS ATTRACTIF POUR LES JEUNES ACTIFS

Attirer de nouveaux actifs

- Développer l'offre de service de la collectivité pour renforcer l'attractivité des employeurs

Faire « matcher » les offres d'emploi

- Améliorer la connaissance des besoins d'emplois du territoire
- Engager des actions de prospection des salariés sur les bassins d'emplois moins favorisés
- Promouvoir les emplois en tension auprès des jeunes

Faciliter les relations entreprises acteurs institutionnels

- Faciliter la relation entre les entreprises et les acteurs institutionnels dans leurs projets



Axe 3 : Recrutement et services aux entreprises /

Attirer de nouveaux actifs

ACTION 3.1.1 : CRÉER DES SUPPORTS QUI VALORISENT LE TERRITOIRES POUR LES RECRUTEURS



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Fournir des supports d'information sur le territoire aux entreprises à diffuser a lors des recrutements illustrant les avantages de s'installer à Saint-Lô Agglo.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Apporter un appui aux entreprises dans leurs démarches de recrutement en mettant mieux en valeur l'attractivité du territoire.



Priorité

2022

2023-2025

À partir 2026



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<p>Volet 1 : Appréhension du contexte et des besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> / Sonder les besoins des nouveaux arrivants pour comprendre les leviers d'attractivité du territoire / Créer et respecter une charte graphique pour rendre identifiable la communication du territoire auprès des entreprises <p>Volet 2 : Création et diffusion</p> <ul style="list-style-type: none"> / Créer un kit de communication à qui réponde aux attentes identifiées / Définir les modalités de diffusion du kit (version numérique/papier, réseaux sociaux...) et le promouvoir auprès des entreprises pour en augmenter / Identifier les partenariats qui permettraient sa diffusion hors du territoire
Complexité	Faible
Indicateurs d'évaluation	Enquête qualitative menée tous les deux ans auprès des nouveaux arrivants sur leur perception a priori du territoire
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Direction de la communication à Saint-Lô Agglo / Direction du développement et de la promotion du Territoire / Mobilisation des entreprises du territoire / Pôle Agglo, ilô21 / Attitude Manche / Normandie Attractivité



Axe 3 : Recrutement et services aux entreprises /

Attirer de nouveaux actifs

ACTION 3.1.2 : FORMER A LA MARQUE EMPLOYEUR ET MANAGEMENT DES JEUNES ACTIFS



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Sensibiliser les entreprises à la marque employeur et aux techniques de managements des jeunes actifs pour attirer ou retenir cette cible sur le territoire.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Apporter un appui aux entreprises dans leurs démarches de recrutement en mettant mieux en valeur l'attractivité du territoire.



Priorité

2022

2023-2025

À partir 2026



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<p>Volet 1 : Conception et déploiement de l'accompagnement à la mise en place d'une marque employeur</p> <ul style="list-style-type: none"> / Réaliser un benchmark des propositions d'évaluation et de formation à l'amélioration de la marque employeur / Concevoir un outil de diagnostic de la maturation de la marque employeur / Préparer des formations adaptables aux différents degrés de maturation <p>Volet 2 : Conception et déploiement des formations de management des jeunes actifs</p> <ul style="list-style-type: none"> / Réaliser un benchmark des formations existantes / Concevoir les formations en investissant les entreprises / Définir un plan de communication complet (mobilisation de partenaires, sollicitation des médias, réseaux sociaux...)
Complexité	Médiane (coût, ingénierie des formations, nécessité de partenariats)
Indicateurs d'évaluation	Enquête qualitative régulière auprès des nouveaux arrivants Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires des formations
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Etablissements du supérieur / Chambre Consulaire / Mobilisation des entreprises du territoire / Pôle Agglo, ilô21 / Pôle emploi / Attitude Manche



Axe 3 : Recrutement et services aux entreprises /

Faire « matcher » les offres d'emplois

ACTION 3.2.1 : CENTRALISER LES OFFRES D'EMPLOI TERRITORIALES SUR LE INTERNET

CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Centraliser les offres d'emploi territoriales sur un outil web local sur l'emploi ergonomique.

RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Apporter un appui aux entreprises dans leurs démarches de recrutement en optimisant la diffusion des offres d'emploi.

Priorité

Timeline of priority periods:

- 2022 (Green circle)
- 2023-2025 (Grey circle)
- À partir 2026 (Grey circle)



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<p>Volet 1 : Centralisation et structuration</p> <ul style="list-style-type: none"> / Centraliser les informations et structurer les partenariats avec des acteurs de l'emploi, les associations, les entreprises, Pôle Emploi, les clubs d'entreprises... / Définir un canal de transmission pour la mise à jour des offres / Garantir un parcours utilisateur ergonomique permettant l'accès aux contacts, offres et rendez-vous... <p>Volet 2 : Alimentation de l'outil</p> <ul style="list-style-type: none"> / Administration très régulière du site / Optimiser la communication digitale de l'Agglo et développer sa présence sur les réseaux sociaux
Complexité	Forte : il existe déjà des outils existants (s'assurer de l'apport d'une plus-value), coût du développement de la plateforme et mobilisation des partenariats
Indicateurs d'évaluation	Fréquentation du site
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Entreprises / Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) / Pôle emploi / Clubs d'entreprises / Acteurs de l'emploi / Associations d'insertion professionnelles / Attitude Manche



Axe 3 : Recrutement et services aux entreprises /

Faire « matcher » les offres d'emplois

ACTION 3.2.2 : RENFORCER LES LIENS ENTRE LES ENTREPRISES ET LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Renforcer l'insertion des jeunes dans le tissu économique local par la mise en place de partenariats pour développer des opérations de recrutement sur des stages et apprentissages.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Apporter un appui aux entreprises dans leurs démarches de recrutement en optimisant la diffusion des offres d'emploi.



Priorité



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<p>Volet 1 : Mettre en œuvre une ingénierie en matière d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> / Réaliser un état des lieux des établissements de formation existantes et de leurs offres destinés aux jeunes / Identifiés les manques / Centraliser et diffuser l'ensemble des dispositifs d'accompagnement proposés sur le territoire / Compléter la proposition avec une offre en logement, de mobilité, ... <p>Volet 2 : Favoriser et structurer les partenariats entre les structures d'accompagnement existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> / Développer les relais d'information et les processus de redirection entre toutes les structures du territoire / Mettre en relation les établissements scolaires et les entreprises pour favoriser la découverte des possibilités de stage et d'apprentissage <p>Volet 3 : Capitaliser sur l'image de marque pour promouvoir davantage les événements de rencontre entre les entreprises et les jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> / Promouvoir davantage les évènements existants (raid étudiant, journée jobs d'été, les Rendez-vous du supérieur...) <p>Volet 4 : Former les entreprises à l'accueil et à l'accompagnement des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> / Développer et promouvoir des formations à destination des tuteurs
Complexité	Forte (nombreux paramètres à coordonner)
Indicateurs d'évaluation	Baisse de la tension aujourd'hui observable sur certains métiers, nombre d'entreprises partenaires des portes ouvertes, fréquentation des portes ouvertes
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Les Entreprises du territoire / La résidence étudiante, les foyers des jeunes travailleurs / La coordination de l'enseignement supérieur de Saint-Lô Agglo / Le campus connecté / Agence Régionale de l'orientation



Axe 3 : Recrutement et services aux entreprises /

Faire « matcher » les offres d'emplois

ACTION 3.2.3 : AMÉLIORER L'IMAGE DU TERRITOIRE AUPRÈS DES ACTIFS EXTÉRIEUR



MODALITES OPERATIONNELLES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Engager une campagne de promotion pour construire une image économique forte du territoire à la fois en interne et en externe :

- auprès des métropoles de Rennes et Caen (via la promotion de success Stories)
- auprès des bassins d'emplois en difficultés (dispositifs d'accompagnement à l'emplois..)



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Apporter un appui aux entreprises dans leurs démarches de recrutement en mettant mieux en valeur l'attractivité du territoire.



Priorité

2022

2023-2025

À partir 2026

Modalités	
Modalités	<p>Volet 1 : Communication lors des événements Saint-Lois structurants (Rendez-vous Sonique, pôle hippique)</p> <ul style="list-style-type: none"> / Structurer les partenariats en place et identifier ceux à construire / Déterminer et concevoir les outils de communication adéquats / Mettre en place un programme d'actions annuel <p>Volet 2 : Communication vers les Métropoles (Rennes et Caen) via la promotion de Succès Stories</p> <ul style="list-style-type: none"> / Promouvoir la démarche afin de récolter, écrire et mettre en scène les success stories / Structurer la campagne de communication de ces success stories <p>Volet 3 : Communication vers les bassins d'emplois en difficulté</p> <ul style="list-style-type: none"> / Campagne de marketing digital ciblant prioritairement les publics ayant séjourné ou séjournant régulièrement sur le territoire / Profiter de la présence d'acteurs économiques du territoire dans des salons professionnels pour présenter les atouts du territoire et la singularité de sa main d'œuvre / Présenter l'offre en salons thématiques professionnels et de l'emploi
Complexité	Faible/ Forte (risque politique)
Indicateurs d'évaluation	Suivi de l'engagement (nombre de likes, partages...) Baisse de la tension aujourd'hui observable sur certains métiers
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Entreprises / Organismes d'événements / Médias / Pôle Emploi / Attitude Manche / Structures d'insertion professionnelle



Axe 3 : Recrutement et services aux entreprises / Faire « matcher » les offres d'emplois

ACTION 3.2.4 : DÉVELOPPER UNE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES TERRITORIALE



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Mettre en place un partenariat, dans le cadre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, pour développer des opérations de recrutement sur des stages et apprentissages.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Apporter un appui aux entreprises dans leurs démarches de recrutement.



Priorité

2022

2023-
2025

À
partir
2026



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> / Mettre en place un observatoire des besoins en compétences / Mettre en œuvre un outil d'analyse et de prédiction des besoins en formation en prenant en compte le poids des secteurs d'activités, leur dynamisme au niveau national et la démographie / Mise en œuvre d'une ingénierie en matière d'emploi
Complexité	Forte (suppose un investissement et une forte coopération des entreprises)
Indicateurs d'évaluation	Baisse de la tension aujourd'hui observable sur certains métiers
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Direction du développement économique / Structures d'enseignement / Entreprises / Partenaires de l'emploi (DEETS, Pôle emploi, Missions locales...)



Axe 3 : Recrutement et services aux entreprises / Faire « matcher » les offres d'emplois

ACTION 3.2.5 : CRÉER UNE BOURSE AUX TALENTS



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Développer une mise en réseau des entreprises recruteurs pour faciliter l'échange de profils pertinent entre entreprises



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Accompagner les entreprises dans toutes les démarches où la présence de la collectivité à leurs côtés peut avoir une plus-value.



Priorité

2022

2023-
2025À
partir
2026

MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none">/ Formaliser une réunion d'échange de profil pertinent inter-entreprise (CV des conjoints, profils non-retenu mais pertinent...)/ Définir un agenda de rencontre des entreprises/ Capitaliser autour des visites (mise en réseau d'acteurs, partage d'expériences, connaissance du tissu local) et a posteriori (communication)
Complexité	Faible (moyens en partie déjà positionnés au sein des services)
Indicateurs d'évaluation	Nombre de postes pourvu grâce à ce dispositif
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none">/ Entreprises/ Chambres Consulaires/ Clubs d'entreprises



Axe 3 : Recrutement et services aux entreprises /

Faciliter les relation entreprises acteurs institutionnels

ACTION 3.3.1 : METTRE EN OEUVRE UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES ENTREPRISES



MODALITES OPERATIONNELLES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Développer un « esprit de guichet unique » autour de l'idée de coordination et d'un accompagnement personnalisé, appuyé sur une coopération multi-partenariale.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Accompagner les entreprises dans toutes les démarches où la présence de la collectivité à leurs côtés peut avoir une plus-value.



Priorité

2022

2023-2025

À partir 2026

Modalités	
Modalités	<p>Volet 1 : Mettre en place un observatoire des besoins des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> / Rencontrer régulièrement les entreprises et les salariés pour connaître leurs besoins et attentes / Renseigner un outil de gestion relation client territorial pour suivre plus finement l'ensemble des relations tissées avec les entreprises locales / Définir des indicateurs clés et les mettre à jour <p>Volet 2 : Fédérer le réseau des partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> / Fédérer le réseau des partenaires du développement économique <p>Volet 3 : Proposer un catalogue d'opérations sur-mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> / Construire un catalogue de base, modulable selon les besoins particuliers de l'entreprise / Assurer le suivi et établir une relation privilégiée durable avec les représentants d'entreprises <p>Volet 4 : Communiquer autour du dispositif</p> <ul style="list-style-type: none"> / Faire connaître cette proposition d'accompagnement aux entreprises / Définir les modalités de la présence numérique (sur le site de l'Agglo, plateforme unique...)
Complexité	Faible (moyens en partie déjà positionnés au sein des services)
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'entreprises accompagnées par an dans un cadre multi-partenarial
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Chambres consulaires / Clubs d'entreprises / Initiative Centre Manche / ILes réseaux et les syndicats d'entrepreneurs / Iô21 / Fab Lab / Autres partenaires du développement économique



Axe 3 : Recrutement et services aux entreprises / Faciliter les relations entreprises acteurs institutionnels

ACTION 3.3.2 : CRÉER UNE CONCIERGERIE POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LES ENTREPRISES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Créer un dispositif d'intégration des actifs arrivants (logement, éducation, sport, culture) fléchés par les entreprises pour pérenniser leur installation.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Apporter un appui aux entreprises dans leurs démarches de recrutement en mettant mieux en valeur l'attractivité du territoire.



Priorité



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> / Réalisé une cartographie des services et des acteurs / Développer des supports d'information / Mise en place du service « conciergerie nouveaux arrivants » / Présenter l'offre auprès des entreprises et administration pour sourcer les nouveaux arrivants / Diffuser le CV du conjoint sur la plateforme emploi territorial (3,3)
Complexité	Médiane
Indicateurs d'évaluation	Évolution d'une enquête qualitative menée tous les deux ans auprès des nouveaux arrivants sur leur perception a priori du territoire
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Direction du développement économique / Offices de tourisme / Attitude Manche / Pole enfance Jeunesse et sport / Commune / Agences immobilières



ACTION 3.3.3 : DÉVELOPPER LES SERVICES ADAPTÉS DANS LES ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUE.



MODALITES OPERATIONNELLES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Développer l'offre de services sur et à proximité immédiate des zones (restauration, garde d'enfants, sport, ...).



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Renforcer l'attractivité du territoire et de ses zones d'activités pour les investisseurs.



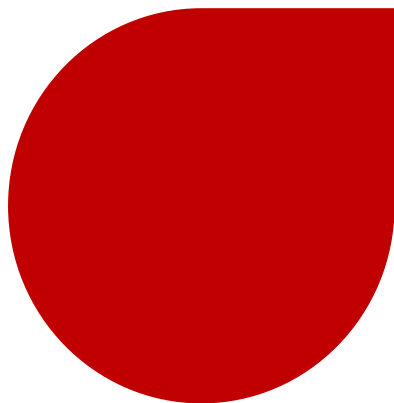
Priorité

2022

2023-2025

À partir 2026

Modalités	
Modalités	<p>Volet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> / Réaliser une étude sur les services accessibles à moins de 5 minutes de ma zone / Mener une enquête auprès des salariées et des dirigeants de la zone d'activité sur leurs besoins <p>Volet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> / Commander une étude de marché pour étudier la faisabilité du projet / Diffuser largement et librement l'étude de marché <p>Volet 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> / Construire sur un délaissé de terrain ou rénover un bâtiment pour faciliter l'installation du service
Complexité	Forte
Indicateurs d'évaluation	Suivi, zone par zone, d'un tableau des services accessibles à moins de 5 minutes
Partenaires / acteurs concernés	/ Partenariat à envisager au cas par cas en fonction des services développés (restaurateurs, acteurs publics ou privés de la petite enfance, prestataires conciergerie d'entreprises)



AXE 4

L'économie de
demain



Axe 4 : L'économie de demain

PROBLÉMATIQUE :

Les entretiens ont fait remonter d'importantes difficultés en matière de recrutement par manque de compétences disponibles localement et difficulté à attirer certains profils, mais aussi par manque de connaissance des dispositifs existants.

QUESTION CENTRALE :

Comment améliorer l'accompagnement des entreprises dans leurs projets de recrutements ?

UN MARCHÉ DE L'EMPLOI PLUS FLUIDE SUR LE TERRITOIRE

Stimuler l'innovation

- Accompagner les jeunes pousses innovantes
- Challenger les entreprises locales
- Booster les synergies entre les entreprises

Développer les filières à potentiel (numérique, agroalimentaire, bâtiment, santé...)

- Identifier les acteurs
- Valoriser les filières
- Renforcer la compétitivité des acteurs



ACTION 4.1.1 : FACILITER LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Développer un écosystème favorable à l'émergence de jeunes pousses innovantes



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Faire de la collectivité un partenaire actif des entreprises dans leur développement.



Priorité

2022

2023-2025

À partir 2026



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> / Développer un réseau d'entreprises désirant s'impliquer dans l'éclosion d'entreprises innovantes sur le territoire, / Fédérer les acteurs de l'accompagnement de la création d'entreprises. / Mettre à disposition du réseaux des locaux, des ressources humaines et financières.
Complexité	Médiane (action engagée)
Indicateurs d'évaluation	Nombre de projets accompagnés
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Incubateur Ilô21 / Chambres consulaires / BPI / Experts comptables / Banques



MODALITES OPERATIONNELLES

ACTION 4.1.2 : ANIMER UNE CELLULE ÉCONOMIQUE PROSPECTIVE LOCALE



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Identifier et diffuser les opportunités locales par filière, les nouveaux marchés potentiels, la présence des entreprises locales sur ces marchés



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Faire de la collectivité un partenaire actif des entreprises dans leur développement.



Priorité

2022

2023-2025

À partir 2026

Modalités	
Modalités	<p>Volet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> / Recueillir en local, de toutes les informations prospectives produites par les technopoles ou pôles de compétitivité de proximité. / Mobiliser et structurer l'ensemble des informations utiles au développement des entreprises du territoire / Mettre en place une diffusion ciblée et personnalisée des informations prospectives analysées de manière à optimiser leurs chances d'utilisation <p>Volet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> / Identifier les opportunités locales par filière, les nouveaux marchés potentiels, la présence des entreprises locales sur ces marchés / Compléter l'information en commandant des études spécifiques et adaptés au territoire en faisant appel à de l'ingénierie externe / Communiquer les opportunités identifiées auprès des chambres de commerce, clubs d'entreprises, entreprises locales pour encourager l'implantation sur ces marchés.
	Faible (ingénierie déjà en place)
Indicateurs d'évaluation	Nombre de contacts avec des entreprises ayant identifié la valeur ajoutée de la cellule
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Structures d'accompagnement et de soutien au développement économique / Clubs d'entreprises / Incubateur Ilô21 / Chambres des métiers / Pôle Emploi



ACTION 4.1.3 : FAVORISER L'EMERGENCE DE RESEAUX ECONOMIQUES ET DE SYNERGIES ENTRE ENTREPRISES

CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Aménagement des conditions d'émergence de réseaux économiques, de synergies entre entreprises : tiers lieux, animations, évènements, équipements inter-entreprises, mutualisation d'after-works, organisation de bourses d'échange de matériel, ...

RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Faire de la collectivité un partenaire actif des entreprises dans leur développement.

Priorité

2022

2023-2025

À partir 2026



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<p>Volet 1 : Identifier un noyau d'entrepreneurs intéressés par le développement de synergies inter-entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> / Les accompagner dans la définition d'un projet qui permettrait de provoquer les rencontres facilitant les synergies (autour d'un lieu, d'un évènement, de services ou de matériels partagés ou échangés, etc.) <p>Volet 2 : Si des investissements sont nécessaires</p> <ul style="list-style-type: none"> / Chercher des investisseurs privés / A défaut, engager la collectivité après avoir mené une étude de marché permettant de maîtriser les risques <p>Volet 3 : si des moyens en ingénierie sont nécessaires</p> <ul style="list-style-type: none"> / Si les entreprises ne les prennent pas en charge et qu'ils doivent être portés par la collectivité, identifier les modalités d'une possible facturation aux entreprises (si celle-ci n'est pas envisageable, cela peut être un signe que la valeur ajoutée attendue de l'ingénierie proposée n'est peut-être pas suffisante et que le projet doit être réexaminé)
Complexité	Forte (suppose adhésion des entreprises ciblées)
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre et fréquentation des équipements ou évènements</p> <p>Nombre d'emplois créés dans le sillage de coopérations d'entreprises</p>
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / CCI / ADEME / Autres EPCI, / Département, Région / Attitude Manche / Entreprises locales



ACTION 4.1.4 : Promouvoir l'innovation

CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

L'action consiste à lancer des appels à projets, concours, prix de l'innovation, chèques-conseil, chèques-innovation, chèques-formation.

RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Stimuler l'innovation sur le territoire.

Priorité

2022

2023-2025

À partir 2026



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<p>Volet 1 : Ingénierie</p> <ul style="list-style-type: none"> / Définir les dispositifs d'animation à privilégier : appels à projets, concours, prix de l'innovation, chèques-conseil, chèques-innovation, chèques-formation... / Définir le secteur de l'agroalimentaire, du numérique, de la santé et de la construction, économie circulaire, énergie renouvelable. <p>Volet 2 : mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> / Confier l'organisation du dispositif à un partenaire en lui mettant à disposition les ressources logistiques et financières.
Complexité	Médiane
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'entreprises soutenues
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Chambre consulaire / ADEME / Entreprises locales / Club d'entreprises / Syndicat et fédération professionnel / Pôle de compétitivité



Axe 4 : L'économie de demain / Développer les filières à potentiel

ACTION 4.2.1 : SENSIBILISER LES JEUNES AUX OPPORTUNITÉS D'EMPLOIS DANS LES FILIÈRES À POTENTIEL



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Renforcer le vivier de candidats dans les filières présentes sur le territoire qui connaissent une pénurie de main d'œuvre.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Apporter un appui aux entreprises dans leurs démarches de recrutement en mettant mieux en valeur l'attractivité de certaines filières.



Priorité

2022

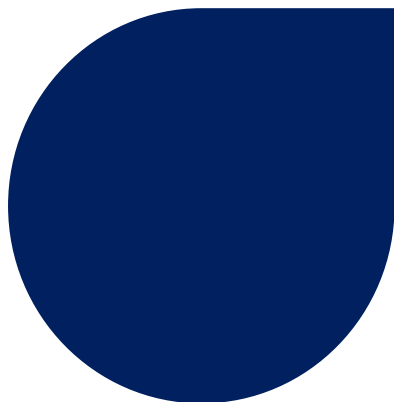
2023-2025

À partir 2026



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<p>Volet 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> / S'appuyer sur les études de marché pour développer des supports et prévoir des interventions, dans les établissements du supérieur, lors de forums, auprès des partenaires du développement économique <p>Volet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> / Organiser les interventions et prévoir les supports de communication (lien avec les établissements d'enseignement, présence forum emploi, vidéos métiers, journées portes ouvertes, journées d'entreprises)
Complexité	<ul style="list-style-type: none"> / Forte
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> / Développement du poids de ces filières dans le tissu économique local / Nombre d'événements organisés/auquel la Communauté d'Agglomération a participé / Participation aux événements
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Agence Régional de l'orientation / Etablissements du supérieur / Entreprises des filières identifiées comme prioritaires / Organismes d'événements à visée économique



AXE 5

Le commerce de
demain



Axe 5 : Le commerce de demain

PROBLEMATIQUE :

Le commerce rentre dans une phase de transformation importante avec l'accélération du digital, la croissance du hors magasin (filières courtes, occasion) et l'inadaptation croissante des hypermarchés aux profils de consommateur.

QUESTION CENTRALE :

Quelles formes de commerce développer sur le territoire et comment consolider la place du commerce de centralité ?

DES COMMERCANTS PREPARES A LA MUTATION DU MODELE COMMERCIAL

Gérer les implantations du commerce

- Préserver l'activité commerciale des centres-villes et centres-bourgs
- Renforcer l'attractivité des centralités pour de nouveaux commerces
- Booster les synergies entre les entreprises

Améliorer la performance du commerce et l'attractivité

- Préparer la transformation du commerce et passer d'une stratégie de cueillette à une stratégie de conquête
- Anticiper la mutation du commerce et renforcer la proximité avec le consommateur via le numérique et les nouveaux services

Conforter le commerce rural et service de proximité

- Consolider l'attractivité des centres-bourgs

Renforcer les dynamiques collectives

- Créer un office du commerce pour porter des actions structurantes en relais des associations de commerçants
- Accompagner la transmission des commerces



Axe 5 : Le commerce de demain / Gérer les implantations commerciales



MODALITES OPERATIONNELLES

ACTION 5.1.1 : ADOPTER UNE CHARTRE D'URBANISME COMMERCIAL



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Une chartre d'aménagement commerciale avec des engagements simples et lisibles pour affirmer une vision du commerce de demain dans un contexte d'offre supérieure à la demande



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Préserver l'activité commerciale des centres-villes et centres-bourgs



Priorité

Forte
2022

Moyenne
2023-2025

Faible
à partir
2026

Modalités	
Modalités	<p>Volet 1 : Rédiger une chartre d'engagements incluant des engagement sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> / Implantation des commerces en dehors des centralités. / Implantation des distributeurs automatiques hors centralités et règlementer leurs implantation dans les centralités pour une bonne intégration architecturale. / Corréler l'évolution de population et l'évolution des surfaces. / Limiter la croissance des surfaces commerciales à des opérations de renouvellement urbain. / Intégrer une exigence nouvelle quant à l'architecture, l'aménagement des espaces commerciaux <p>Volet 2 : Engager les communes dans cette démarche en signant la charte.</p> <p>Volet 3 : Traduire ces engagements dans la réglementation,</p>
Complexité	Faible
Indicateurs d'évaluation	Rédaction de la charte Application des règles d'implantation sur le territoire Evolution des m ² commerciaux
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Communes / Unions Commerçantes / Saint-Lô Agglo



Axe 5 : Le commerce de demain / Gérer les implantations commerciales

ACTION 5.1.2 : DISPOSER D'UN PARC D'IMMOBILIER COMMERCIAL DE SAINT-LO AGGLO



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Des solutions immobilières pour proposer aux nouveaux commerçants des parcours résidentiels à loyers modérés à l'image des propositions de pépinière pour les artisans



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Préserver l'activité commerciale des centres-villes et centres-bourgs en facilitant l'accueil de nouveaux projets



Priorité

Forte
2022

Moyenne
2023-2025

Faible
à partir
2026



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<p>Proposer un parcours résidentiel pour attirer des starts-shop (start up du shopping) en centre-ville et prolonger la dynamique d'installation de concept store pour une nouvelle expérience de centre-ville :</p> <ul style="list-style-type: none">/ Création d'un espace dédiée à l'innovation commercial pour façonner son projet et bénéficier de conseil../ Identification des locaux pouvant accueillir ce type de projet/ Propositions de boutiques à loyer modéré en cœur de ville et en cœur de bourg (en insistant sur le volet CHR)/ Mise en place d'un comité de sélection et de suivi des projets
Complexité	Forte
Indicateurs d'évaluation	Evolution de la vacance en centre-ville et centre-bourg
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none">/ Saint-Lô Agglo/ Chambres consulaires/ Associations de commerçant/ Banque des territoires



Axe 5 : Le commerce de demain / Gérer les implantations commerciales

ACTION 5.1.3 : CRÉER UN DISPOSITIF DE PILOTAGE DES LINEAIRES COMMERCIAUX



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Il s'agit de définir avec les communes des règles visant à préserver les linéaires commerciaux stratégiques et permettre la remise sur le marché de locaux destinés à de nouvelles implantations



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Renforcer l'attractivité des centralités pour de nouveaux commerces



Priorité

Forte
2022

Moyenne
2023-2025

Faible
à partir
2026



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<p>Le dispositif s'articule autour de trois piliers :</p> <ul style="list-style-type: none">- La sensibilisation des propriétaires sur les niveaux de loyers acceptables par les commerçants par un travail terrain de rencontres, échange avec les propriétaires- La mise en place d'une taxe sur les locaux vacants sur délibération des communes et de Saint-Lô Agglo pour inciter à leur remise sur le marché- La mise en place du droit de préemption sur les murs et les fonds de commerce après délimitation par les communes de périmètres de sauvegarde du commerce de proximité (délibération du conseil municipal)
Complexité	Faible
Indicateurs d'évaluation	Nombre de locaux remis sur le marché et de nouvelles implantation en centres-villes / centres-bourgs
Partenaires / acteurs concernés	/ Saint-Lô Agglo / Communes / Office du commerce



Axe 5 : Le commerce de demain / Gérer les implantations commerciales

ACTION 5.1.4 : DÉVELOPPER UNE GOUVERNANCE POUR ACCOMPAGNER LES ELUS DANS LES CDAC



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Développer une gouvernance et un mode opératoire d'agglomération pour une gestion concertée de l'urbanisme commercial avant traduction dans le PLUi et orienter les commissions départementales d'aménagement commercial



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Préserver l'activité commerciale des centres-villes et centres-bourgs



Priorité

Forte
2022

Moyenne
2023-2025

Faible
à partir
2026



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	Définir des règles de fonctionnement en lien avec la compétence Politique locale du commerce : <ul style="list-style-type: none">/ Prendre l'habitude, hors actualité CDAC, de réunir un groupe de travail commerce qui travaille sur le pilotage des actions pour préparer le commerce de demain./ Fixer les conditions d'un débat au sein de l'agglomération sur les CDAC qui permette de dégager une position politique intercommunale/ Un accord de passage en CDAC de tout commerce de 300 à 1 000 m² sur les communes de moins de 20 000 habitants
Complexité	Faible
Indicateurs d'évaluation	Evolution des m ² commerciaux
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none">/ Comité SCOT/ Chambres Consulaires/ DDTM/ Associations de consommateurs/ CAUE/ Association des maires de la Manche/ Commune/ Préfecture



Axe 5 : Le commerce de demain / Gérer les implantations du commerce

ACTION 5.1.5 : INTÉGRER AU PLUi UNE OAP COMMERCE ET UNE OAP CENTRALITÉS



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Inscrire au sein du PLUi :

- une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) centralités, visant à définir les centralités comme lieu prioritaire d'implantation des commerces, des services médicaux et équipements publics. L'objectif étant de renforcer la place des centres-bourgs et centres-villes dans l'armature du territoire en dépassant la seule logique de commerce
- Une OAP commerce spécifiant les conditions d'implantation du commerce sur le territoire (définition des principes d'organisation, réglementation, localisation des implantations préférentielles selon les typologies de commerce...



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire.



Priorité

Forte
2022

Moyenne
2023-2025

Faible
à partir
2026



MODALITES OPERATIONNELLES

PLUi

Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> / Réunions de travail avec l'équipe projet du PLUi pour fixer les objectifs règlementaires que le document d'urbanisme se donne au regard du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. / Rédaction de l'OAP thématique "Centralités" intégrant une définition de la centralité et la vocation des différentes centralités (majeure, intermédiaire, proximité...). / Rédaction de l'OAP thématique "Commerce" / Inscription au sein du PLUi par délibération du Conseil Communautaire
Complexité	faible
Indicateurs d'évaluation	Inscription des OAP au PLUi
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Direction de l'urbanisme, habitat et foncier de Saint-Lô agglo / Direction du développement économique, / Communes



Axe 5 : Le commerce de demain / Améliorer la performance et l'attractivité



ACTION 5.2.1 : ELABORER UN REFERENTIEL FACADES, TERRASSES, ENSEIGNES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Création d'un référentiel pour monter en attractivité les façades commerciales



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Renforcer l'attractivité des commerces de centres-villes et centres-bourgs



Priorité

Forte 2022

Moyenne 2023-2025

Faible à partir 2026



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	Rédaction d'un référentiel qui fixe les codes à respecter et propose des solutions pour aménager ou relooker une façade de point de vente et créer identité différenciante qui respecte le patrimoine bâti : <i>Codes, couleurs, matériau utiliser, mobilier de terrasse à respecter, éclairage</i>
Complexité	Faible
Indicateurs d'évaluation	Nombre de commerces rénovés
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Direction de l'urbanisme habitat et foncier de Saint-Lô Agglo / Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) / Accompagnement possible par un bureau d'études pour la rédaction du référentiel



Images de référence





ACTION 5.2.2 : ENCOURAGER L'INNOVATION ET DYNAMISER LES COMMERCES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

L'action vise à renforcer l'innovation dans le commerce via le coaching des commerçants, un fond dédié et un appui pour la digitalisation des commerces



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Accompagner la transformation du commerce



Priorité

Forte 2022

Moyenne 2023-2025

Faible à partir 2026



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<p>Volet 1 dispositif de coaching</p> <ul style="list-style-type: none"> / Référencement de coachs spécialisés en merchandising, design de point de vente, innovation numérique, commerce connecté... / Proposition d'un système de coaching à la demi-journée co-financé. <p>Volet 2 fond rebond innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> / Prolonger l'action collective à la dynamisation du commerce et de l'artisanat (jusqu'à 7500€ H.T. de subvention) / Obligation de coaching préalable / Bonus écologique envisageable <p>Volet 3 Digitalisation des commerces</p> <ul style="list-style-type: none"> / Opération flash de sensibilisation des commerçants / Réflexion autour d'une cellule de Community management pour soutenir le déploiement de l'image du commerce
Complexité	Forte
Indicateurs d'évaluation	Nombre de commerçants coachés
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / CCI, CMA / Opérateurs de coaching / Région / Saint-Lô Agglo / Communes / Associations de commerçants



ACTION 5.2.3 : ACCOMPAGNER AU TRI DES DECHETS



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

L'action vise à accompagner les commerçants et artisans dans les obligations de tri des biodéchets et des 5 flux : papier/carton, métal, plastique, verre, bois.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Accompagner la transformation du commerce



Priorité

Forte 2022

Moyenne 2023-2025

Faible à partir 2026



MODALITES OPERATIONNELLES

PAT

Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none">/ Mise en place de groupes de travail pour le problématiques des biodéchets et les 5 flux (papier/carton, métal, plastique, verre, bois.)/ Proposition de la part des groupes des solutions mutualisées gestion de ces déchets/ Proposition et ingénierie avec la direction cadre de vie/ Sensibilisation et communication auprès sur les dispositifs
Complexité	Forte
Indicateurs d'évaluation	Nombre de commerçants coachés
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none">/ CCI, CMA/ Opérateurs de coaching/ Région/ Saint-Lô Agglo/ Ville



ACTION 5.2.4 : FACILITER L'APPARITION D'OFFRES SERVICIELLES COMPLEMENTAIRES

CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Une nouvelle offre servicielle à développer depuis le centre-ville de Saint Lô et les centres-bourgs

RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Anticiper la mutation du commerce et renforcer la proximité avec le consommateur via le numérique

Priorité

Forte
2022

Moyenne
2023-2025

Faible
à partir
2026



MODALITES OPERATIONNELLES

PAT

Modalités	
Modalités	<p>Mise en place d'un groupe de travail mixant commerçants, entreprises, entreprises locales de L'Economie Sociale et Solidaire (ESS), La Poste pour analyser la faisabilité de deux solutions de logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> / Point de retrait d'achats réalisés auprès des commerçants de centre-ville pour les utilisateurs de la Gare / Plateforme logistique pour le départ d'un service de livraison des achats à domicile ou sur le lieu de travail
Complexité	Forte
Indicateurs d'évaluation	Evolution des solutions logistiques
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Office du commerce / Commerçants / Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire



ACTION 5.2.5 : FAVORISER LA TRANSMISSION DES COMMERCES ET DES ARTISANS



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Dans un contexte où un grand nombre de dirigeants d'entreprises du territoire s'approchent de l'âge de la retraite, il est important de faciliter la transmission d'entreprises afin de conserver un appareil commercial dynamique. Ces opportunités sont source d'attractivité pour de jeunes entrepreneurs.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Accompagner la transformation du commerce



Priorité

Forte 2022

Moyenne 2023-2025

Faible à partir 2026



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> / Analyse, étude, visibilité du marché reprise transmission sur votre territoire et des besoins de redynamisation / Identification du réseau de prescripteurs, d'acteurs de proximité et d'aides financières à la création reprise / Sensibilisation territoriale des publics à la création reprise d'entreprise / Orientation et accompagnement de ces publics / Concrétisation et lancement des projets sur le territoire pouvant prendre différentes formes (Reprise de fonds, boutiques tests...) / Aide des entreprises dans leur développement (RH, performance commerciale, accompagnement au financement, à l'innovation, au numérique...) / Sensibilisation territoriale des publics à la cession d'entreprise / Orientation et accompagnement de ces publics (mise en relation cédant repreneur...) / Concrétisation de la cession reprise
Complexité	Moyenne
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'entreprises transmissent
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / CCI, CMA / Région / Communes / Associations de commerçants



Axe 5 : Le commerce de demain /

Conforter le commerce en milieu rural et les services de proximité

ACTION 5.3.1 : RENFORCER LE COMMERCE NOMADE EN MILIEU RURAL



MODALITES OPERATIONNELLES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Devant les difficultés à réimplanter des commerces dans les plus petites communes, l'enjeu est ici de prendre appui sur le commerce de tournée, non sédentaires, food trucks pour proposer une offre adapté aux horaires des actifs du territoires



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Consolider et développer des nouvelles offres commerciales nomades et alternatives en communes rurales



Images de référence



Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> / Identification avec les communes des points d'implantation / Référencement des producteurs, des commerçants non-sédentaire et des food-trucks / Conseil auprès des communes pour l'organisation de mini-marchés dans les centres-bourgs / Mise relation des commerçants et des communes / Élaboration d'un calendrier d'implantation dans les cœurs de bourgs. / Soutien dans la communication des mini-marchés
Complexité	Médiane
Indicateurs d'évaluation	Nombre de propositions nouvelles
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Chambre de Commerce / Chambre des Métiers / Communes



Priorité





Axe 5 : Le commerce de demain /

Conforter le commerce en milieu rural et les services de proximité

ACTION 5.3.2 : DEVELOPPER L'OFFRE DE PRODUITS LOCAUX DANS LES COMMERCES DE PROXIMITE



MODALITES OPERATIONNELLES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Il s'agit de repositionner en cœur de bourg l'offre produit du terroir qui tend à se développer en tissu diffus dans les commerces de proximité ou par l'intermédiaire de consignes réfrigérées.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Développer des offres commerciales nomades et alternatives en communes rurales



Images de référence



Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> / Référencement des communes et des commerces intéressés par le dispositif. / Mise en place d'une logistique d'approvisionnement des centres-bourgs en produits du terroir par une interface avec les agriculteurs. / Commercialisation via les commerçants alimentaire ou par implantation de consignes de retrait de produits
Complexité	Médiane
Indicateurs d'évaluation	Nombre de propositions nouvelles
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Commerces de proximité / Communes



Priorité





Axe 5 : Le commerce de demain /

Renforcer les dynamiques collectives

ACTION 5.4.1 : CRÉER UN OFFICE DU COMMERCE



MODALITES OPERATIONNELLES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Le modèle de l'union commerciale, pivot historique de la dynamique des centres-villes, vit depuis plusieurs années un profond essoufflement. L'office du commerce constitue l'outil essentiel pour prendre le relais des associations de commerçants sur des actions plus structurantes, notamment celles tournées vers le numérique et logistique urbaine.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Renouveler le modèle de dynamique collective



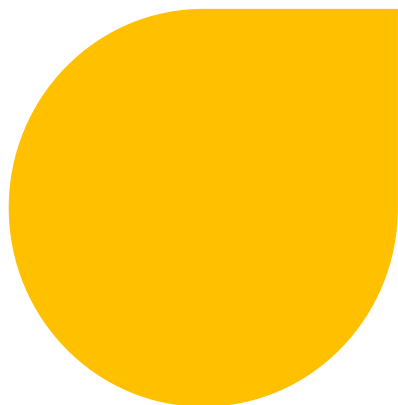
Priorité

Forte
2022

Moyenne
2023-2025

Faible
à partir
2026

Modalités	
Modalités	<p>Il s'agit d'organiser une animation partagée du commerce, rassemblant collectivité, associations de commerçants, CCI, CMA afin de maximiser les ressources, mutualiser les coûts de financement et organiser des actions communes. Agissant en tant qu'outil d'animation, de promotion et de valorisation du commerce, l'office du commerce peut ainsi entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> / Accompagner les commerçants et porteurs de projets (recherche de locaux, problématiques d'accessibilité, financements...) / Réaliser l'observation du tissu commercial / Aider à la transition numérique (formation...) / Faire le lien avec les dynamiques touristiques et culturelles / Monter des opérations (chèques cadeaux, carte de fidélité...) / Proposer de nouveaux services à la clientèle (livraisons, consignes à achat) <p>L'office fonctionne, comme les Société d' SEM, sur un principe de mixité de fonctionnement entre public-privé, en l'occurrence entre collectivité et commerçants. Il peut inclure une adhésion directe des commerçants (quand il n'existe pas d'union commerciale) ou une adhésion via les associations lorsqu'elles existent. Les consulaires, des partenaires privés peuvent aussi être présent au conseil d'administration.</p>
Complexité	Forte
Indicateurs d'évaluation	Taux d'adhésion des commerces
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Unions de Commerçants / Communes actions cœur de ville et petite ville de demain / Direction du développement et de la promotion de Saint-Lô Agglo / CCI / CMA / Projet Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain



AXE 6

Le foncier
économique de
demain



Axe 6 : Le foncier économique de demain

PROBLÉMATIQUE :

Avec une disponibilité foncière à moyen terme importante et certaines petites zones non commercialisées, il va être utile, dans la perspective du ZAN, de préciser les objectifs fonciers.

QUESTION CENTRALE :

Quelle stratégie foncière pour capitaliser sur les atouts du territoire en mixant extension et densification ?

UNE ADAPTATION AUX NOUVEAUX PARCOURS RESIDENTIELS DES ENTREPRISES

Définir une stratégie pour le foncier économique

- Renforcer les possibilités d'implantation sur les zones majeures pour les activités industrielles
- Stabiliser des zones structurantes et de proximité
- Limiter de la croissance des zones d'hyperproximité artisanales

Réorienter les implantations d'activités tertiaires vers les centralités

- Recentrer des activités économiques vers les centralités

Faciliter l'installation des entreprises

- Développer une offre de bâtiment clés en main
- Faire évoluer les programmes d'aides à l'immobilier d'entreprises



Axe 6 : Le foncier économique de demain /

Définir une stratégie pour le foncier économique



ACTION 6.1.1 : REPENSER LE FONCIER ECONOMIQUE



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Dans un contexte de mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (division par deux de l'artificialisation des terres), l'objectif est de définir une stratégie cohérente des implantations selon la nature des activités, la typologie des Zones d'Activités Economiques et définir les conditions d'implantations hors zones. Il s'agit dans ce contexte d'optimiser le foncier disponible via une densification, des actions de recyclage et de remembrement.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Renforcer les possibilités d'implantation en zones d'activités en optimisant le foncier



Priorité



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<p>Intégrer les trois règles suivante dans les réflexions du PLUi :</p> <ol style="list-style-type: none"> Définir les possibilités foncières pour les entreprises en Zones d'Activités Economique (ZAE) Maîtriser les implantations de l'artisanat et du commerce en ZAE. L'objectif est d'éviter un « mitage » des zones structurantes par l'artisanat qui aurait des conséquences en termes d'aménagement ou de ré-aménagement des ZAE (redécoupage de lots), d'image, de maintien d'une offre sur les zones majeures. Définir les possibilités foncières pour les entreprises hors ZAE <ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'implantation de l'artisanat en centralité et en continuité de la tâche urbaine des communes pour éviter l'éloignement entre l'habitat et l'activité - Contenir le foncier disponible dans les zones d'activités de proximité Engager des approches de recyclage du foncier et de densification
Complexité	Faible
Indicateurs d'évaluation	Suivi des implantations
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Direction de l'urbanisme habitat et foncier de Saint-Lô Agglo / Pôle environnement et ingénierie / Collaboration avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN)



Axe 6 : Le foncier économique de demain /

Définir une stratégie pour le foncier économique

ACTION 6.1.2 : RÉDIGER DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION SUR LES ZONES MAJEURES ET STRUCTURANTES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Inscrire au sein du PLUi des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur les zone majeur et structurante visant à améliorer l'intégration paysagère et la qualité architecturale des bâtiments pour améliorer l'attractivité.



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Renforcer l'intégration et l'attractivité urbaine de zones d'activités



Priorité

Forte
2022

Moyenne
2023-2025

Faible
à partir
2026



MODALITES OPERATIONNELLES

PLUi

Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> / Réunions de travail avec l'équipe projet du PLUi / Rédaction des OAP zones majeures et zones structurantes en définissant les critères retenus permettant une meilleure intégration paysagère et qualité architecturale des bâtiments (végétalisation, signalétique, enseignes...) / Inscription au sein du PLUi par délibération du Conseil Communautaire
Complexité	Faible
Indicateurs d'évaluation	Inscription des OAP au PLUi
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / Saint-Lô Agglo / Communes



Axe 6 : Le foncier économique de demain / Faciliter l'installation des entreprises

ACTION 6.2.1 : FAIRE EVOLUER LES PROGRAMMES D'AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES



MODALITES OPERATIONNELLES



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Il s'agit de préparer un nouveau dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises prévoyant un bonus emploi et un bonus à l'utilisation d'énergies renouvelables



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Apporter un appui de la collectivité pour faciliter l'installation et le développement des entreprises en orientant les investissements vers des projets vertueux sur le plan social et environnemental



Priorité



Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> / Définir les cibles d'entreprises éligibles au dispositif en cohérence avec les modalités d'intervention de la Région / Définir les modalités des aides de l'EPCI en prévoyant des aides bonifiées pour les projets prévoyant par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'utilisation ou la production d'énergies renouvelables ▪ La réutilisation de friches ou la rénovation énergétique de bâtiments existants ▪ L'intégration de critères RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) ▪ Des créations nettes d'emplois significatives
Complexité	Faible
Indicateurs d'évaluation	Le nombre de dossiers aidés
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> / ADEME / Département de la Manche / Région Normandie



Axe 6 : Le foncier économique de demain / Faciliter l'installation des entreprises

ACTION 6.2.1 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE BÂTIMENT CLÉS EN MAIN



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Faciliter l'implantation d'entreprises de production exogène en proposant un immobilier d'entreprises clés en main et adapté à leur croissance



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Faciliter l'installation et le développement des entreprises d'une activité stratégique



Priorité

Forte
2022

Moyenne
2023-2025

Faible
à partir
2026



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	La collectivité sollicite des subventions et entreprend les travaux de construction d'un bâtiment pour lequel l'entreprise paye un loyer. Par le biais d'une cession sous forme de location vente d'un achat anticipé, l'entreprise devient le propriétaire de l'atelier en question. Au terme de l'opération, l'objectif est de présenter une opération blanche d'un point de vue budgétaire, c'est-à-dire sans voir réalisé de bénéfices, mais aussi sans présenter de déficits.
Complexité	Médiane
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'implantations ayant recours à cette modalité
Partenaires / acteurs concernés	/ Pôle environnement et ingénierie / SHEMA



Axe 6 : Le foncier économique de demain / Réorienter les implantations d'activités tertiaires vers les centralités

ACTION 6.3.1 : PORTER DES OPÉRATIONS DE RÉNOVATION DU PARC DE BUREAUX ET DE COMMERCE DANS LES CENTRALITÉS



CONTENU ET PRINCIPE DE L'ACTION

Remettre à niveau le bâti tertiaire de centre-ville pour freiner la périphérisation des bureaux et proposer une alternative en terme de localisation



RAPPEL DU LIEN AVEC L'OBJECTIF PLUS VASTE

Recentrer des activités économiques tertiaires vers les centralités



Priorité

Forte
2022

Moyenne
2023-2025

Faible
à partir
2026



MODALITES OPERATIONNELLES

Modalités	
Modalités	<ul style="list-style-type: none">/ Observation de la vacance tertiaire/ Identification de bâtiments tertiaires à rénover dans le périmètre Action cœur de ville et petite ville de demain/ Mise en place d'un dispositif d'aide à la rénovation dans le cadre de ces programmes
Complexité	Forte
Indicateurs d'évaluation	Evolution du taux de vacance
Partenaires / acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none">/ Pôle environnement et ingénierie/ Banque des Territoires/ Etablissement Public Foncier